
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 6 avril 2012

La journée des partenaires du vendredi 6 avril 2012 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, représentant Madame la Directrice Départementale empêchée.

Plusieurs questions ont été débattues au cours de cette réunion, à savoir :

- **L'application de la Note de Service N° 077/MFBPP/DGDDI-DRC du 14 février 2012 relative à la gestion automatisée des régimes douaniers privilégiés au moyen de codes additionnels**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de GETMA a relevé des difficultés d'application de la Note de Service N° 077/MFBPP/DGDDI-DRC du 14 février 2012 relative à la gestion automatisée des régimes douaniers privilégiés au moyen de codes additionnels du fait que la caution à laquelle sont assujettis les clients est variable. Au nom de ces derniers, il a souhaité que la Direction Générale fixe le montant de ladite caution afin de leur permettre de mener les démarches requises auprès de leurs banques respectives.

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a demandé à l'intéressé de se rapprocher de la Direction de la Réglementation et du Contentieux pour de plus amples informations.

- **La souscription des IM9 en attendant l'obtention des codes additionnels**

Se référant à l'orientation donnée par Madame La Directrice de procéder à la souscription des IM9 en attendant l'obtention des codes additionnels, l'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique a précisé qu'il s'agit des IM9 autorisées par la Direction Générale des Douanes.

- **La certification des connaissements**

Monsieur Gaston KOWALEGUET de la société Africa Global Services a fait part des difficultés qu'éprouve sa société dans le processus de dédouanement, suite à la procédure de certification des connaissements mise en place par le Bureau Principal Port. Celle-ci consiste à se rapprocher de la Brigade Commerciale, qui est la structure habilitée à certifier les connaissements. Si après un délai d'un mois le manifeste est transmis à la Section Apurement des manifestes, cela engendre une procédure supplémentaire.

Monsieur Gaston KOWALEGUET a souhaité que cette tâche revienne au Chef du Bureau Principal Port.

Monsieur Joseph MBOUNGOU de la société GETMA a souhaité quant à lui que la certification revienne à l'acconier ou à l'agent maritime représentant la société émettrice des connaissements.

Le Colonel Sébastien MOUKOURI, Chef p.i. de la Brigade Commerciale Port a fait remarquer que certaines sociétés sollicitent la certification de leurs connaissements avant l'arrivée même du navire.

Prenant acte de cette préoccupation, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a promis en faire part à la hiérarchie.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bernard TATHY représentant Monsieur le Receveur Principal des Douanes a informé les partenaires que toutes les demandes relatives à l'ouverture de comptes créditaires ont été traitées favorablement. Les autorisations sont attendues avant la fin de la semaine prochaine.

- **L'embarquement des marchandises en transbordement sous EX8 en provenance du Bureau Principal Extérieur**

Le Colonel Léon GOTO, Inspecteur des Brigades Port p.i. a fait remarquer quelques manquements de la part des partenaires lors de l'acheminement des marchandises en transbordement sous EX8 en provenance du Bureau Principal Extérieur, en vue de leur embarquement dans les navires. Tout en attirant l'attention des partenaires concernés sur le fait que ces marchandises sont souvent embarquées dans les navires en l'absence de la Brigade Commerciale, il a souhaité qu'elles soient escortées et accompagnées d'une feuille d'escorte.

- **Les états du TEL pour le mois de mars 2012**

Le Colonel Donatien MVOUTOU, Chef du Service des Finances et du Matériel a informé les partenaires que les états du TEL relatifs au mois de mars vont leur être envoyés pour paiement.

- **Les convocations du Bureau Principal Port**

Le Colonel Marie Jeanne ASSAMBI, Chef de la Section Contrôle Immédiat au Bureau Principal Port, a déploré le refus des partenaires de répondre aux convocations du Service. Elle a rappelé aux partenaires qui se comportent de la sorte qu'ils s'exposent à des poursuites contentieuses pour refus de communication.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h15.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.O. Le Chef des Services Généraux,**

Laurent NGOUBA LENGANGUE